

tions de la Compagnie à cet égard. La loi de 1791 s'applique absolument aux entrepôts réels, qui n'en ont pas dit le ministre des finances; il y a, en outre, la loi de 1832, qui est également violée par ce qui se passe à la Compagnie des Docks. (Très bien! Très bien! à gauche.)

Restent les entrepôts libres, qui sont de beaucoup les plus importants.

La Compagnie des Docks avait le droit d'exploiter les entrepôts, mais le tarif a été décliné et la Compagnie y a renoncé.

Il faut rappeler le monopole de l'égalité des charges et à la loi. Plus de faveurs pour personne! La surveillance du gouvernement sur le travail libre dans les entrepôts réels, l'extension à tous des avantages dont a joui pendant longtemps la Compagnie transatlantique, telles sont les conclusions auxquelles l'orateur invite la Chambre à se rallier. (Applaudissements à gauche.)

M. Charles Roux, revenant sur la convention du 1^{er} août 1887 qui substituait la Compagnie des docks à la Compagnie P.-L.-M. pour l'exploitation des voies ferrées, des quais de Marseille et constituait ainsi un monopole au détriment du commerce, dit que par le fait de cette convention, la chambre de commerce de Marseille se trouve dans une situation difficile, dont l'état doit se préoccuper pour l'aider à en sortir. Ce n'est pas une personnalité, ce n'est que la représentation de tous les intérêts, même de l'intérêt de l'Etat.

Les docks font un bénéfice net mensuel de 9,000 fr. sur l'exploitation; il y a là une marge suffisante pour accorder quelque chose dans l'intérêt du commerce.

Le commerce de L.-M. ne saurait se montrer insensible à une demande qui pourrait lui être adressée par le gouvernement, sans attendre la fin de la convention qui expire en 1893. (Applaudissements.)

Le rapporteur rappelle que la Compagnie des docks est responsable des marchandises vis-à-vis de la douane. On a dit que la Compagnie faisait des conditions différentes suivant les commerçants qui s'adressaient à elle. Si ce fait est exact, on n'a qu'à le déferer aux tribunaux. La commission insiste pour le renvoi de la pétition au gouvernement.

M. C. Pelletan demande à indiquer le sens à donner à ce renvoi. Il ne faudrait pas renvoyer une pétition aux ministres qui ne croient pas à son bien fondé.

Les pétitionnaires soutiennent que le cahier des charges est violé.

Le gouvernement, qui ou non, croit-il que ce cahier des charges ait été violé? Il faut que la Chambre, en renvoyant la pétition au gouvernement, dise qu'elle entend que les ministres ramènent la Compagnie des docks à l'exécution de ses engagements.

Le Ministre des finances. — Le gouvernement accepte le renvoi dans les termes indiqués par le rapporteur. Il ne peut accepter la proposition de M. Pelletan, qui tendrait à trancher le débat et à déclarer que la Compagnie des docks a violé le cahier des charges. Ce cahier des charges ne permet pas de tarifs différentiels.

S'il y a abus, le ministre du commerce le fera cesser. Quant à la convention de 1887, entre la Compagnie Paris-Lyon et les docks, il n'est pas prouvé qu'elle soit nulle. Le gouvernement l'examinera avec le vif désir de faire respecter le droit de tout le monde. Mais, tant que cet examen ne sera pas fait, le gouvernement ne peut se prononcer. (Très bien! Très bien!)

M. Camille Pelletan se déclare satisfait, à la condition que la Compagnie des docks, si elle a accordé les tarifs différentiels, soit condamnée à accorder la même faveur à tout le monde.

Le Ministre des finances. — Si le cahier des charges contient cette clause, elle sera appliquée.

M. Camille Pelletan demande au ministre des travaux publics s'il est décidé à faire son possible pour établir l'égalité entre les tarifs des docks et ceux de la chambre de commerce.

Les conclusions de la commission sont adoptées et la pétition est renvoyée au gouvernement.

LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

Suite de la discussion du projet relatif à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

Les articles 11 à 15 sont adoptés. L'article 16 qui rend la loi applicable à l'Algérie est supprimé.

L'article 17 est adopté.

L'ensemble de la loi est adopté.

L'OFFICE DU TRAVAIL

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à la création d'un office du travail.

M. Maréjols, rapporteur, demande l'urgence qui est prononcée.

Divers articles du projet sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par 477 voix contre 1, sur 478 votants.

Les cas d'Inéligibilité

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, et ayant pour objet d'étendre les cas d'inéligibilité au conseil général et au conseil d'arrondissement.

Divers articles de la proposition, puis l'ensemble de la loi sont adoptés.

La séance est levée à six heures.

Séance demain, à 9 heures du matin.

APRÈS LA SÉANCE

Par extraordinaire, la séance n'a été coupée par aucune interpellation ou question.

Nos honorables ont donc pu se consacrer sérieusement à l'examen des affaires ouvrières.

La question des docks qui figurait déjà à l'ordre du jour de mercredi dernier a occupé une grande partie de la séance.

On a vu défiler à la tribune tous les députés des Bouches-du-Rhône, qui, finalement, ont obtenu satisfaction.

Avant de se séparer, la Chambre a voté le projet sur l'office du travail.

Ce projet, beaucoup plus important que la question des docks n'a pourtant soulevé aucun débat.

L'IMPOT SUR LES BOISSONS

La commission du budget qui, dans sa séance précédente, avait décidé d'incorporer la réforme de l'impôt sur les boissons dans le budget de 1892, au lieu de la réaliser par voie de projet distinct, comme l'aurait voulu le ministre des finances, a eu aujourd'hui à opérer entre le système du ministre et celui du rapporteur, M. Jamais.

Le ministre, on le sait, supprimait le droit de détail, réduisait les autres droits, et réglementait l'industrie des bouillottes de cru. Il opérait ainsi un dégrèvement de 78 millions qu'il compensait par le relèvement du droit sur l'alcool de 156 fr. 25 à 156 francs l'hectolitre.

Le rapporteur, M. Jamais, a proposé au

contraire, de supprimer la totalité des droits actuellement existant sur les boissons. La perte résultant pour le Trésor s'élevait à 168 millions, dont 135 pour les vins, 13 pour les cidres et 20 pour la bière. Elle serait compensée par une élévation du droit sur l'alcool de 156 fr. 25 à 200 francs l'hectolitre. En outre, M. Jamais supprimait totalement les bouillottes de cru et relève considérablement le tarif des licences.

La commission, après un long débat, s'est prononcée, par 13 voix contre 7, en faveur du système de M. Jamais.

La Grève de la Compagnie d'Orléans

Paris, 8 juillet.

Les ouvriers grévistes de la Compagnie d'Orléans, se sont réunis ce matin, au nombre d'un millier, à l'Alcazar de la rue d'Italie, pour formuler les revendications à adresser à la Compagnie :

- 1^o Réintégration des révoqués ;
- 2^o Augmentation des salaires avec minimum de cinq francs par jour ;
- 3^o Réduction de la journée de travail ;
- 4^o Commissionnement après un an de service.

De plus, les camionneurs demandent une indemnité de 1 franc par jour pour l'enlèvement des colis en ville à monter chez les destinataires.

Enfin, suppression du passage des chevaux.

Les grévistes se sont réunis de nouveau à deux heures, pour nommer leurs délégués, qui seront chargés de se mettre en rapport avec les pouvoirs publics et de porter les revendications des grévistes devant la Compagnie.

Les délégués se rendront également au conseil municipal.

Voici, d'autre part, les renseignements que nous avons recueillis sur la situation du personnel de la Compagnie, relativement à cette grève.

Ce matin, les camionneurs de petite et grande vitesse, les premiers au nombre de 150 et les seconds au nombre de 98, se sont joints aux grévistes. Il y a donc, à cette heure, dans l'ensemble des ateliers, 490 man-quant, 400 de plus qu'hier.

ARMÉE ET MARINE

Le futur 13^e cuirassiers sera formé à Chartres au mois d'octobre prochain.

Il remplacera le 2^e dragons qui partira pour l'Algérie où il occupera la place du 19^e chasseurs à cheval, envoyé à Beaudouin.

Le nouveau 13^e cuirassiers va naître avec un héritage déjà considérable de gloire. L'ancien 13^e du premier Empire, sous le commandement du colonel Desirant, a conquis, en Espagne, la réputation de redoutable et livré assez de combats pour garantir noblement un étendard.

M. Létourneur, capitaine au 13^e régiment de dragons, passe au 22^e régiment de même subdivision d'arme.

La commission de l'armée a adopté le rapport du colonel de Plazanet, concluant au rejet de la proposition Millevoye.

Cette proposition avait pour objet de rendre obligatoire la réunion, avec séance publique, d'un conseil d'enquête toutes les fois qu'un officier le demanderait.

La commission a estimé que ce projet était contraire au bon ordre et à la discipline dans l'armée.

Par décision présidentielle, le contre-amiral de Maigret a été nommé major de la flotte, à Cherbourg.

Dépêches Diverses

DOUBLE SUICIDE

Paris, 8 juillet.

Les époux D... le mari âgé de soixante-dix ans, et la femme âgée de soixante-cinq ans, concierges avenue Latour-Maubourg, ont été trouvés pendus dans la cave de la maison.

Les deux malheureux, malades depuis longtemps, avaient maintes fois manifesté le désir d'en finir avec l'existence. Il ont accompli leur projet en se pendant à la même corde; on les trouva dans cette position, poitrine contre poitrine.

OUTRAGE AUX MŒURS

Paris, 8 juillet.

Le tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui, pour outrage aux mœurs, en raison de la publication des numéros des 18 et 25 avril dernier, le gérant de la *Vie Parisienne* à 500 francs d'amende et les deux dessinateurs à 100 francs chacun.

Le gérant du *Pin de Stèle* a été également condamné pour semblable délit à 300 francs d'amende, les deux dessinateurs à 100 francs chacun.

Aucun des prévenus n'ayant de condamnation précédente, le tribunal leur a accordé à tous le bénéfice de la loi Bérenger.

L'EXPLORATEUR MACEY

Paris, 8 juillet.

M. Thorel, président du syndicat français du Haut-Laos, a reçu un télégramme de l'explorateur français M. Paul Macey annonçant son arrivée à Kian-Kong, sur le Haut-Mekong.

C'est là un important événement géographique. Depuis la mission de Francis Garnier, aucun Français n'avait encore pu atteindre Kian-Kong.

Francis Garnier y était parvenu en remontant le Mekong, puis en suivant la rive droite par les États de Shanhsin.

M. Paul Macey a pris, au contraire, la route du Nam-Hou, affluent du Mekong.

Les Anglais ne seront pas contents du succès de la mission Macey.

ÉTRANGER

Bagarre entre catholiques et socialistes

Bruxelles, 8 juillet.

A l'occasion d'un meeting tenu hier à Alost, les catholiques et les socialistes se sont vengés au mains.

Une trentaine de personnes ont été blessées dans la bagarre, parmi lesquelles le commissaire de police, qui a reçu une blessure grave à la tête.

Le mariage du prince de Bulgarie

Carlsbad, 8 juillet.

Dans l'entourage du prince Ferdinand de Bulgarie, on qualifie d'involution le bruit des fiançailles du prince avec l'archiduchesse Marie-Thérèse.

L'électrocution

New-York, 8 juillet.

Après l'autopsie des quatre individus exécutés hier par l'électricité, les médecins ont

déclaré que la mort avait été instantanée dès le premier contact.

Les condamnés n'ont pas souffert et leurs corps ne portent aucune trace de brûlure.

Mort d'un roi

Ténériffe, 8 juillet.

Le roi Iala, souverain d'Opo, qu'un navire anglais a laissé à Ténériffe au courant du mois de juin dernier, vient d'y mourir.

Désastre financier en Italie

Côme, 8 juillet.

Une vive agitation règne dans la ville, par suite de la disparition de M. Firo, directeur de la Banque de ce nom. Il laisse un déficit considérable.

Ce désastre financier atteint surtout le petit commerce de la ville.

Attentat à la Dynamite

Charleroi, 8 juillet.

Un attentat à la dynamite a été commis, la nuit dernière, contre la maison de M. Henah, directeur-gérant à l'Arrière.

Les dégâts sont importants. Le bâtiment est fortement détérioré.

L'auteur de l'attentat est inconnu.

Déserteurs Italiens

Toulon, 8 juillet.

On signale de tous les villages situés sur la frontière qu'un grand nombre de soldats italiens déserteurs ont franchi les Alpes.

A Isola, petite localité des Alpes-Maritimes, sont arrivés hier matin, au point du jour, quatre soldats italiens alpins du 81^e régiment.

Après s'être rendus chez le maire et à la brigade de gendarmerie, ces hommes, qui étaient harassés de fatigue, ont déjeuné à l'hôtel des Alpes où ils avaient été envoyés munis d'un bon de la commune.

Ils ont été ensuite dirigés sur Nice.

En vingt jours, il a passé, à Isola, dix déserteurs italiens. Tous se plaignent de la rigueur de la discipline et de la mauvaise nourriture.

On annonce à l'instant que deux autres chasseurs alpins, appartenant au même régiment, viennent également d'arriver.

Ils attendent six de leurs camarades, qui ont également manifesté l'intention de se réfugier en France.

GUILLAUME EN ANGLETERRE

Londres, 8 juillet.

Le banquet qui a eu lieu hier soir à Windsor s'est terminé vers minuit.

Le prince de Galles, sur la demande de la reine, a porté un toast à l'empereur et à l'impératrice d'Allemagne.

L'empereur a répondu en portant un toast à la reine.

Pendant ces toasts, tous les assistants se sont tenus debout. Puis la musique a joué l'hymne national.

VOLEE PAR DES BOHÉMIENS

Un rapt à Toulouse. — Enlevée par des bohémien, la vie d'une petite gitane. — Le martyre d'une enfant. — Un aveugle qui voit. — L'évasion de la bohémienne. — Enfant retrouvée. — Un commissaire ingénieux.

Toulouse, 8 juillet.

Une mystérieuse affaire de rapt d'enfant, accomplie par une bande nomade de bohémien, vient d'être découverte à Toulouse. C'est un véritable roman dont la trame compliquée nous est connue. Voici les faits :

Il y a dix ans, la femme Descamps, demeurant dans le quartier Busca, travaillait dans une fabrique de boutons de M. Garipuy, au Ramier du Château-d'Eau. Elle emmenait à l'atelier son enfant, une adorable fillette de deux ans, Jeanne-Marie.

Pendant qu'elle travaillait, l'enfant jouait ou dormait auprès d'elle.

C'était en 1882, le 2 juin, vers quatre heures, ces détails sont ineffablement gravés dans la mémoire de la pauvre mère.

Elle sortit un instant pour laver dans le canal de fuite de l'usine, un manchequin rempli de boutons de corne. Quand elle revint à l'atelier, l'enfant avait disparu.

Jeanne-Marie était-elle tombée à l'eau? On n'aurait pas manqué de l'apercevoir.

Cependant l'usine fut arrêtée, le canal mis à sec et des bateliers fouillèrent la rivière dans tous les sens. — Rien.

La femme Descamps faillit mourir de douleur. Pendant neuf années, elle resta immobile et muette dans son lit. Depuis, elle est comme folle, elle parle à peine, et si parfois elle sort de sa torpeur c'est pour réclamer sa petite Jeanne.

« Elle était trop jolie ! s'écrie-t-elle, en me la volée ! »

Et cela dure depuis dix ans ! Or, dimanche, après dîner, les époux Descamps entendaient frapper à leur porte.

Une surprise

« Qui va là ? »

Une femme paraît, tenant par la main une fillette en haillons, pieds nus.

— Est-ce vous Descamps, le maçon ?

— Oui, madame.

— Est-ce vous la femme de Descamps ?

— Oui, madame.

— Je vous ramène votre enfant !

Voici comment l'enfant venait d'être retrouvée :

Depuis deux mois, une bande de bohémien était installée sur les bords de la Garonne, derrière les abattoirs. Une vingtaine de voitures stationnaient là, péle-mêle, les unes longues ou carrées, trouées de petites fenêtres ou pendantes des rideaux rouges, avec un escalier sur le devant ; les autres, le derrière en l'air, ayant sur leurs brancards des matelas crévés et des ustensiles de cuisine.

Les femmes, balourdes, montraient une face jaune, encadrée de cheveux huileux. Des odeurs inconnues montaient des ruelles pendues à un trépidet et, au milieu du camp pittoresque grouillait une multitude d'enfants crasseux en chemise.

Les habitants du quartier Saint-Cyprien n'avaient pas tardé à remarquer une fillette assez jolie qui conduisait un aveugle par la main, de maison en maison pour mendier.

Son petit air malheureux avait attiré la sympathie des voisins.

L'un d'eux ayant rencontré la petite bohémienne seule et pleurant, l'emmena chez lui et la fit asseoir à sa table, malgré ses haillons sordides et sa tignasse embroussaillée.

L'enfant devora une livre et demie de pain.

Vous savez, dans nos faubourgs, les femmes ont la langue bien pendue. Ce fut un concert d'imprécations contre les bohémien et une sorte d'émulation de tendresse pour la petite abandonnée.

Une bonne femme la garda pendant huit jours et pleura de vraies larmes, lorsqu'un agent de police vint réclamer l'enfant pour le remettre à ses parents.

Mise en goût par toutes ces caresses, Maria Dolores — tel était le nom de l'enfant — ne voulait plus rester auprès des siens.

Tentatives de Fuite

Enfermée une première fois dans un baraque appuyée contre le mur de l'abattoir, elle se sauva en déchiquetant une planche, morceaux par morceaux, avec ses petites mains débiles.

Son père, Manoël, l'aveugle, prit alors la part de l'attacher. Mais, pendant son sommeil, deux petites sœurs de Dolores, aidées celle-ci à défaire ses liens, et encore une fois elle se sauva.

Les Bohémien n'attendirent pas à la rattraper; ils la corrigèrent d'importance et les tuteurs de l'abattoir la virent, un jour, pendue par les mains à un clou planté dans un mur.

Une autre fois, ils l'aperçurent au fond de son taudis, blême en deux, les pieds liés à son cou avec une chaîne.

Les femmes du faubourg, très surexcitées par toutes ces histoires, finirent par avoir la conviction que la fillette avait été volée. Chacune apportait un détail. L'une disait que la pauvre petite lui avait conté qu'on l'avait vendue dans une fête; l'autre racontait que l'enfant lui avait dit qu'elle n'avait pas eu de maitres meilleurs.

Donc, un de ces soirs, après une journée fructueuse, Manoël, l'aveugle, donna six sous à la petite Dolores pour aller chez un épicer acheter une bouteille de vin, et Dolores ayant jeté la bouteille aux orties, acheta trois sous de noisettes qu'elle se mit à dévorer.

Ce soir-là, les coups redoublèrent. Témoin de cette correction, une voisine parut sur le pas de sa porte et dit : « Je veux avoir le cou coupé, si cette enfant couche ici ce soir ! »

L'évasion

La nuit même, en effet, Dolores déplaça quelques-unes des tuiles qui fermaient d'un côté la baraque branlante de Manoël, et sortit.

Deux personnes l'attendaient au dehors et s'enfuirent avec elle.

Ce qui avait fait décider l'enlèvement de la petite bohémienne, c'est qu'une voisine, la dame Elisabeth Barthe, avait, d'après certains indices, rétabli l'identité de Maria Dolores. Se rappelant la disparition restée inexplicable de l'enfant des époux Descamps, elle avait cru trouver un air de famille dans la physionomie de la gitane, et, sur les déclarations de l'enfant, qui venait confirmer ses doutes, elle n'avait pas hésité à venir surprendre les époux Descamps et à leur présenter la fillette en disant : Voilà votre enfant !

Quand elle fut amenée chez ses parents, Dolores était couverte de vermine. Elle était sans chemise et ses pieds nus saignaient. Elle avait les cheveux teints avec du cirage. Mais depuis qu'elle a retrouvé sa famille, l'enfant a bien changé. Elle porte maintenant une robe propre et des rubans dans ses cheveux. Elle se regarde avec admiration dans la glace.

Dolores parle un langage bizarre mêlé de français et de patois espagnol. Les détails qu'elle donne sur sa vie passée sont navrants.

Je couchais, dit-elle, sous la voiture, par terre, avec les chiens. On me donnait la même nourriture qu'à eux. Je mangeais de la pâtée dans un vieux sabot.

Un jour, j'achetai une assiette : ils me l'ont prise.

Je m'endormis, en conduisant l'aveugle; mais l'aveugle ne l'était pas le soir, quand il allait couper du foin ou du blé dans les champs pour son âne.

Quand je marchais trop vite ou trop lentement dans la rue, il me donnait une pincée au bras qui me faisait jurer le sang.

Plusieurs fois j'ai cru qu'ils allaient me tuer.

Et l'on me montre les épaules de la malheureuse enfant qui sont couvertes d'ecchymoses, notes de coups.

« Non! Manoël n'est pas mon père! continue-t-elle. Quand je ne voulais pas voler, mes compagnons me battaient. Nous sommes allés une fois en Espagne pour conduire une fille plus grande que moi, très jolie, qui pleurait toujours et qu'on avait volée dans une petite ville, un dimanche. »

Au Commissariat

Les époux Descamps, accompagnant Dolores, ont comparu avec Manoël, l'aveugle, et la femme de celui-ci, devant le commissaire de police du quartier Saint-Michel.

Manoël, qu'il est originaire du canton de Langredo, près d'Orviédo, dans les Asturies.

Il présente un extrait de naissance au nom de Maria-Dolores Quintos, née à Langredo le 15 décembre 1882.

Les époux Descamps présenteront un extrait de naissance au nom de Jeanne-Marie-Charlotte Descamps, née à Toulouse, le 18 février 1879.

Le commissaire demanda alors aux Espagnols :

— Reconnaissez-vous l'enfant présentée pour votre enfant ?

L'aveugle répondit : « Oui! la tête sous la guillotine, je dirai ; C'est mon enfant ! »

Manoël se défend

et l'installation de M. Rivaud, préfet et de M. Bouvagnet, secrétaire général, pourront être effectués.

* *
Les employés de tramways.
Hier, les délégués du syndicat des employés de tramways se sont rendus au dépôt des Charpenettes et de concert avec le directeur de la compagnie et le chef du dépôt, ont étudié un nouveau horaire établi par la compagnie.
D'après cette nouvelle réglementation, les employés ne travailleraient plus que douze heures et pourraient aller prendre leur repas de midi, chez eux.

* *
La session pour l'examen de validation de stage aura lieu, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, le vendredi 31 juillet, à 8 heures du matin.
Les inscriptions en vue de cette épreuve seront reçues, au secrétariat de la Faculté, jusqu'au samedi 25 juillet inclusivement.

* *
M. Luigini.
M. Alexandre Luigini, chef d'orchestre au Grand-Théâtre, nous informe qu'il vient de refuser les fonctions de chef d'orchestre à l'Opéra et qu'il reste à Lyon.
« Depuis plus de vingt ans, nous écrit M. Luigini, j'ai eu le bonheur de me créer, à Lyon, ma ville natale, de si nombreuses sympathies, qu'au moment de rompre avec toutes les relations bienveillantes auxquelles je dois, en grande partie, ma position, je n'ai pas hésité à prendre la décision que je m'empresse de vous faire connaître.
« Je serais très heureux de voir le public lyonnais, la municipalité et la presse locale me continuer les témoignages d'encouragement qu'ils m'ont toujours prodigués et auxquels j'attache le plus grand prix. »
Nous ne pouvons qu'applaudir à la résolution de M. Luigini.

* *
Un pont de bateaux.
Les pontonniers ont commencé, hier matin, la construction du pont de bateaux qui doit relier Saint-Clair au Parc de la Tête-d'Or.

Dans l'après-midi, le général Berge, accompagné de ses officiers d'ordonnance, s'est rendu sur les lieux et a inspecté les travaux.
Le pont sera probablement terminé samedi.

Conseil Municipal

SEANCE DU 8 JUILLET

La séance est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de M. Gaillon.

Le concours de tir

M. Gaillon rappelle que le concours de tir qui doit avoir lieu dans le courant du mois à Lyon, commencera lundi prochain.

L'administration municipale aura des obligations à remplir. Lundi, M. Pavon, conseiller d'Etat, présentera aux autorités françaises les tireurs suisses et la bannière fédérale. Jeudi, M. Barbey, ministre de la marine, représentant le gouvernement, arrivera à Lyon, remplaçant M. de Freycinet, qui, malgré son bon vouloir, ne peut se rendre à l'invitation qui lui a été faite.

La municipalité a également invité MM. Jules Roche et Yves Guyot, mais ces ministres ont répondu que, retenus par des engagements antérieurs, ils regretteraient de ne pouvoir se rendre à Lyon.

La municipalité recevra à l'Hôtel de Ville tous les délégués qui viendront au concours. Ces réceptions commenceront le 18 et se continueront jusqu'au 23.
Il ne faut pas songer à utiliser les salons de l'Hôtel de Ville, trop petits pour contenir une aussi grande affluente de visiteurs, aussi M. le maire propose-t-il de se servir de la cour d'honneur, sur laquelle on tendra des tentes et on élèvera une marquise.

Ces réceptions occasionneront certains frais, et l'orateur demande au conseil de voter un crédit de 10.000 francs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire annonce ensuite qu'il a reçu un dossier relatif à l'Exposition universelle, dans lequel le concessionnaire demande à ce que sa demande d'autorisation soit prorogée.

Ce dossier est renvoyé à la commission des Beaux-Arts.

Questions diverses

La ville de Saint-Genis a autorisé la compagnie des tramways à prolonger jusqu'à Saint-Genis, la ligne de tramways de Lyon à Oullins, et lui a donné une concession de 50 ans.

Or, comme le fait remarquer M. Deschamps, les intérêts de la ville de Lyon, si cette décision était maintenue, seraient lésés, car la concession qu'elle a accordée à la compagnie en question expire dans trente ans.

Pendant les vingt années suivantes, grâce à la seule concession donnée par la ville de Saint-Genis, la compagnie aurait le droit de continuer son exploitation, et il pourrait être de même, si ce précédent était admis, pour toutes les lignes desservant les villes suburbaines.

L'orateur propose, en conséquence, de protester contre la décision prise par la municipalité de Saint-Genis.

Le conseil adopte cette proposition.
M. Bessières dépose son rapport sur la précédente proposition faite par M. Fagot, demandant au conseil de voter le principe de la subvention en nature pour le Grand-Théâtre.

La ville, d'après M. Fagot, au lieu de donner une subvention en argent au directeur, paierait les masses, c'est-à-dire les chœurs, figurants, l'orchestre, etc.

M. Bessières demande que cette proposition soit renvoyée à l'administration pour qu'elle l'étudie et fasse un rapport.

Le conseil municipal avait, en 1886, demandé au Conseil d'Etat de déclarer d'utilité publique le prolongement des rues de Créquy et de Louis-Blanc.

Ce prolongement avait, d'après certaines personnes, l'inconvénient d'obliger la ville à exproprier le monument élevé aux victimes de Lyon. Des réclamations ont été adressées au Conseil d'Etat qui a refusé la reconnaissance

d'utilité publique, et le ministre a renvoyé le dossier, avec prière de modifier les plans primitifs.

M. Koch, rapporteur, émet cet avis qui est partagé par tout le conseil, de maintenir la première délibération votée en 1886, et de redemander à nouveau la déclaration d'utilité publique pour le prolongement des rues en question.

Le conseil adopte ensuite divers projets d'intérêt moindre. Il n'est d'ailleurs pas en nombre pour délibérer; quinze conseillers sont seuls présents. A signaler toutefois une question de M. Fagot qui demande où en est la construction de l'hôtel des Invalides du Travail.
M. Rossignol répond qu'il sera terminé cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Rossignol, qui a remplacé M. Gaillon au fauteuil présidentiel, lève la séance à 10 heures 1/2.

M. RIVAUD AU LYCEE DE LYON

M. Rivaud, préfet du Rhône, accompagné de MM. Gravier, secrétaire général; Lasserre, son chef de cabinet; Charles, recteur, et Poirier, inspecteur de l'Académie, a visité hier, le lycée Ampère.

Un des élèves, M. Ovide, lui a adressé la petite harangue suivante :

Monsieur le Préfet,

Les élèves du lycée de Lyon, que vous daigniez visiter aujourd'hui, vous adressent, par ma voix, une respectueuse et sympathique bienvenue.

Placé depuis peu de jours à la tête de notre beau département, chargé des plus grands intérêts, occupé à saisir et à manier tous les ressorts d'une laborieuse administration, vous nous donnez, par votre présence, au milieu de nous, une marque singulière d'intérêt. Nous en sommes touchés, nous vous en remercions.

La jeunesse qui est là, devant vos yeux, est une jeunesse studieuse. Elle aime et respecte ses maîtres, elle aime ce vieux lycée d'où sont sortis déjà tant d'utiles et distingués citoyens.

A notre tour, nous saurons faire honneur à notre ville natale, à notre pays. Ici, par le travail et l'étude, nous formons nos esprits, nous trempons nos cœurs, nous faisons une ample provision de connaissances précieuses et de nobles sentiments. Plus tard, la France nous comptera au nombre de ses enfants les plus dévoués.

Monsieur le préfet, votre visite est un grand honneur, faites qu'elle soit aussi un bienfait. Dans quelques jours, la France entière doit fêter par des réjouissances la date glorieuse du 14 juillet. Cette fête de l'émancipation, les élèves du lycée de Lyon désirent s'y associer largement.

Elle a déjà pour nous une importance accrue; faites, vous le pouvez, d'un mot, que nous puissions en admirer les préparatifs, en goûter l'avance, en toute liberté, les patriotiques émotions.

M. Rivaud a répondu, en quelques paroles très amicales, que, s'il était venu si tard rendre sa visite préfectorale, c'est qu'il voulait faire concorder avec les congés du 14 Juillet, le jour de bienvenue qui est dû aux jeunes lycéens.

Il retient toutes les belles promesses que viennent de lui faire les élèves du lycée et espère les voir devenir de bons citoyens, des gloires non seulement pour leur ville natale, mais encore pour notre chère patrie.

Il annonce la venue, pour l'année prochaine, d'un nouveau camarade, et demande, pour lui, un accueil cordial, ce sera, dit-il, le plus grand plaisir qu'on pourra lui faire.

Ces paroles sont très applaudies et M. Rivaud peut être certain, dès à présent, que son jeune fils sera le bienvenu parmi tous les élèves du lycée.

4^e Concours national de Tir à Lyon

C'est samedi matin, à neuf heures, qu'une saute d'artillerie annoncera l'ouverture du 4^e concours national de tir.

De nombreuses délégations sont annoncées : l'armée active, l'armée territoriale et les sociétés de tir de France et des pays voisins enverront leurs meilleurs champions.

Les tireurs suisses seront reçus le dimanche 12, à 6 heures du soir; les tireurs italiens, le samedi 19, à 4 heures du matin.

Les délégués de Bourg présenteront leur drapeau le dimanche 12, à 8 heures du matin; ceux de Marseille, à 9 heures, et ceux de Paris, à 10 heures.

Les fêtes principales seront : le samedi 14, premier jour, concert à Bellecour, exécution de la cantate *Gloria victis*; le dimanche 12, grande solennité gymnastique, au Grand-Camp, pelouse des courses; le jeudi 16, visite probable de M. le ministre de la marine; le dimanche 19, joutes et courses au Parc; le soir, réception offerte aux tireurs par M. le maire, président du concours.

Le chemin de fer Decaenwiller est installé, prêt à fonctionner.

Un pont de bateaux va être établi sur le Rhône par les soins de l'autorité militaire. Enfin, la cantine, pouvant contenir cinq cents places, attend ses hôtes.

Le banquet officiel aura lieu le jeudi 16. Le succès du concours est assuré; des milliers de feuilles de route ont été envoyées dans toutes les directions.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter au comité le bon temps, sans lequel il n'y a pas de satisfaction complète.

INCENDIE A FOURVIERE

Violente explosion de pétrole. — Sauvetages étonnants. — Trois personnes brûlées. — Immeuble détruit. — 55.000 francs de dégâts.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 3 heures du matin, trop tard pour qu'il nous ait été permis d'en parler dans notre numéro d'hier, un violent incendie, provoqué par une explosion de pétrole, se déclarait dans le quartier de Fourvière.

La détonation fut si forte que les habitants des maisons voisines, réveillés en sursaut par le tintement des vitres et l'ébranlement des cloisons, s'habillèrent à la hâte et se précipitèrent dans la rue tout effarés.

Les lieux du sinistre

Le feu venait de prendre au n° 3 de la montée de Fourvière, dans une maison d'un étage, une herboristerie au Mont-Genis, état couronné par une terrasse formant toiture et dont le rez-de-chaussée était occupé par le magasin d'épicerie des époux Braise.

L'incendie, allumé probablement, au moment de la fermeture du magasin, avait dû couvrir lentement jusqu'au moment où les flammes avaient atteint des bonbonnes de pétrole et provoqué l'explosion formidable qui venait de mettre tout le quartier en émoi.

Les époux Braise

Tirés brusquement de leur sommeil, les époux Braise, qui étaient couchés au premier étage, se levèrent précipitamment et cherchèrent à sauver quelques valeurs enfermées dans le tiroir d'un meuble de leur chambre.

Mais pendant ces recherches, les flammes avaient eu le temps d'envahir l'escalier, et, au moment où ils se disposaient à partir, ils s'aperçurent avec stupeur que toute retraite leur était coupée.

Une seule issue leur restait à gagner la

toiture et de là, se réfugier chez les voisins. M. Braise, entouré de flammes, et convert de brûlures, appliqua alors une échelle contre la lucarne et réussit à atteindre, avec sa femme à demi-morte de frayeur, la terrasse du toit et la maison voisine où ils furent recueillis par deux sauveteurs, et transportés à l'hôpital Saint-Pothin, dans un état lamentable.

M. Suchet-Jacquet

Pendant que ces faits se passaient chez les époux Braise, une scène analogue avait lieu dans une chambre voisine, occupée par M. Suchet-Jacquet, âgé de 53 ans, marchand d'articles de pitié, rue Cléberg, 2.

M. Suchet-Jacquet, réveillé par l'explosion, n'avait pas eu le temps de fuir, et la pièce où il se trouvait ne communiquant pas avec le toit, forcé lui fut de sauter par la fenêtre. Il vint s'abattre lourdement sur le pavé de la montée de Fourvière, mais ne se fit que quelques contusions.

Grèvement brûlé aux mains et à la poitrine, il fut aussitôt transporté à son domicile, où le docteur Chaballier, demeurant rue des Marchands, 15, fut aussitôt mandé pour lui donner des soins.

Les dégâts

A la première alarme, la pompe de la rue de Trion, amenée par les pompiers de la 5^e compagnie, arriva sur les lieux du sinistre; mais on dut se borner à préserver les immeubles voisins, la maison du n° 3 étant tout entière embrasée.

La pompe à vapeur du dépôt central, arrivée quelques instants plus tard, n'eut pas à fonctionner.

A 4 heures, il ne restait plus de l'immeuble incendié que les quatre murs, noircis par la fumée et par l'eau.

Le service d'ordre était fait par les gardiens de la paix des trois postes voisins, sous la direction de M. de Bloqueville, commissaire de police du quartier Saint-Just.

Les dégâts, tant pour l'immeuble que pour les marchandises et les valeurs, sont évalués à 55.000 fr. et sont couverts par des assurances.

Mort de M. Braise

Nous avons fait prendre, dans la soirée, des nouvelles des victimes de la catastrophe.

M. Braise, l'épicière, qui avait été transporté à l'hôpital Saint-Pothin, le corps couvert de brûlures, est mort à 5 heures 1/2 du soir, dans d'atroces souffrances. Sa poitrine et ses jambes ne formaient qu'une vaste plaie.

Quant à M^{me} Braise, qui est également à l'hôpital Saint-Pothin, elle n'a, fort heureusement, que des brûlures au bras gauche, qui ne mettent aucunement sa vie en danger.

M. Suchet-Jacquet, que nous avons vu dans l'après-midi, est soigné chez lui, rue Cléberg, 2. Son état est aussi satisfaisant que possible, et le docteur Chaballier estime qu'il sera guéri pour un repos d'une quinzaine de jours.

L'émotion causée par ce sinistre est très vive, et la nouvelle de la mort de M. Braise a péniblement impressionné les habitants du quartier, où le malheureux était très estimé.

RIXE RUE MONCEY

Depuis quelque temps, une sourde inimitié divisait les ménages Veilleux et Joannard, habitant la même maison, 102, rue Moncey.

Hier matin, à onze heures, au moment où M. Veilleux, qui tient un café-restaurant, descendait à sa cave, il se trouva en présence de Joannard qui s'élança sur lui et le gifla.

Veilleux voulut riposter, mais son agresseur, d'un violent coup de pied, le jeta à terre et le fit rouler dans les escaliers de la cave.

Dans sa chute, l'infortuné restaurateur se brisa une jambe. Entendant ses cris, des voisins accoururent le relever et le transportèrent à l'hôtel-Dieu, où il reçut les soins que nécessitait son état.

Le commissaire de police du quartier, M. Lafont, fut aussitôt saisi de l'affaire. Il se transporta sur les lieux et, après enquête, fit arrêter l'agresseur.

Dans la soirée, cet individu a été emmené à la Permanence, et écroué sous l'inculpation de coups et blessures.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 9 juillet, 1900 jour de l'année.

Lune : nouvelle, le 6; premier quartier, le 14.

Soleil : lever, 4 h. 08; coucher, 8 h. 01.

Les Droits sur les Soies. — La commission du Sénat vient d'adopter, sur le rapport de M. Millaud, le vote de la Chambre, relativement aux soies.

Train de plaisir. — La compagnie P.-L.-M. mettra en marche, dimanche 12 juillet, un train spécial de Lyon à Aix-les-Bains, composé exclusivement de voitures de troisième classe.

Ce train partira à 6 heures du matin de Lyon-Perrache pour arriver à Aix-les-Bains à 9 heures 54 du matin; il repartira le soir à 4 heures 43 d'Aix-les-Bains et arrivera à Lyon à 4 heures 50 du matin.

Le prix, aller et retour, est fixé à 3 francs, de Lyon à Aix-les-Bains, et à 2 francs, de Lyon pour les gares intermédiaires jusqu'à Pressins.

Trains spéciaux. — A l'occasion de la fête nationale des trains spéciaux partent, le 14 juillet au soir, de la gare de Perrache : pour Saint-Rambert-d'Albon, à 11 heures 57; pour Villefranche, à 11 heures 48; pour Ambérieu, à 11 heures 40; pour Saint-Etienne, à 11 heures 43; pour Bourgoin, à 11 heures 5; pour l'Arbresle, à 11 heures 20; de Lyon-Croix-Rousse à Bourg, à 11 heures 2 du soir.

Excursion au Mont-Genis. — La société botanique de Lyon fera les 12, 13 et 14 juillet, une herborisation au Mont-Genis.

Des programmes détaillés sont déposés chez le concierge du Palais Saint-Pierre, où l'on pourra en prendre connaissance.

Bateaux Parisiens. — Les voyageurs des trains de plaisir de Lyon à Aix-les-Bains, porteurs de leurs tickets de retour auront droit à une réduction de 39 0/0 sur les bateaux du lac et les omnibus faisant le service du port, soit : Promenade sur le lac, 2 francs; omnibus, aller et retour d'Aix au port, 0 fr. 75.

Départ du port pour Haute-Combe, à 4 h. et 3 heures.

Les Salons de coiffure. — Dans la réunion tenue au Palais du Commerce par la chambre syndicale des patrons coiffeurs, les décisions suivantes ont été prises :

Fermeture des salons de coiffure à neuf heures, le mercredi, le samedi et les veilles de fêtes exceptées.

Le mercredi, fermeture à neuf heures et demie.

Le samedi et les veilles de fêtes, ferme-

ture indéterminée, moyennant un supplément de salaire pour les employés.

Entrée de ceux-ci à six heures du matin en été, à sept heures et demie en hiver.

Fermeture des salons de coiffure le dimanche à six heures du soir, de Pâques à la Toussaint, et à sept heures du soir de la Toussaint à Pâques.

Fermeture des magasins le lundi de Pâques et le lundi de Pentecôte.

Reconnaissance du syndicat ouvrier par le syndicat des patrons.

Mise à l'index des maisons qui refuseront de se conformer à ces décisions.

Accident du travail. — Un triste accident est arrivé hier, à 4 heures de l'après-midi, à la manufacture lyonnaise de coton cardé, rue Louis Blanc, 42.

Un ouvrier, nommé Rossignol, âgé d'une quarantaine d'années, s'est fait prendre la main droite dans un engrenage et a eu trois doigts emportés.

On l'a aussitôt transporté à l'hôtel-Dieu et de là, à son domicile, rue Masséna, 171.

Mort sur la voie publique. — Des gardiens de la paix, en tournée à la Guillotière, étaient prévenus, la nuit passée, à 2 heures, qu'un homme, ne portant plus signe de vie, gisait sur le trottoir du quai des Brotteux, en face du n° 16.

Ils se rendirent aussitôt à l'endroit désigné et trouvèrent, en effet, le cadavre d'un homme à l'aspect misérable, portant au front une légère blessure couverte de sang coagulé.

Le docteur Givre, prévenu, ne put que constater le décès, sans vouloir se prononcer sur ses causes.

Il est probable, toutefois, que le pauvre diable sera tombé, et dans sa chute, se sera assommé sur le rebord du trottoir.

L'inconnu, qui n'avait sur lui aucun papier pouvant révéler son identité, a été transporté à la Morgue sur un brancard.

Aggressions. — Hier, à 9 heures du soir, le sieur Blouard Sauvaret, âgé de 26 ans, maçon, grande rue de la Guillotière, 54, a été frappé à coups de bâton et blessé à la tête par un nommé P..., marchand ambulancier, domicilié rue des Trois-Pierres.

Plainte a été déposée par Sauvaret au commissariat de police du quartier.

A 10 h. 1/2 du soir, M. Julien Guichard, âgé de 33 ans, journalier, rue Mollière, 148, a été assailli devant la brasserie Charroin, par une bande de radeurs qui l'ont roué de coups.

A l'arrivée des gardiens de la paix de la mairie du III^e arrondissement, les agresseurs avaient pris la fuite.

A 1 heure du matin, M. Antoine Vigouroux, âgé de 35 ans, demeurant rue Clos-Suiphon, a été assailli sur la place du Pont, au moment où il regagnait son domicile, et roué de coups.

Des passants, attirés par ses cris, ont mis les agresseurs en fuite et transporté le blessé dans une pharmacie.

Une enquête est ouverte.

Dans l'après-midi du même jour, à 5 heures, M^{lle} Fanny Côté, tailleur, âgée de 17 ans, demeurant chez ses parents rue Bugeaud, 98, a été violemment prise à partie et soulevée par un inconnu, au moment où elle passait sur le quai de l'Hôpital.

Les gardiens de la paix du poste de l'hôtel-Dieu se sont mis à la poursuite de cet individu, mais il leur a été impossible de l'atteindre.

Tentative de suicide. — La dame veuve V..., âgée de 71 ans, demeurant à la cité Rambaud, rue Duguesclin, a tenté, hier, à 11 heures du soir, de se jeter dans le Rhône.

Quelques passants, que ses allures bizarres avaient attirés, ont réussi à l'empêcher de mettre son dessein à exécution.

Toutefois, comme elle refusait de réintégrer son domicile, la pauvre vieille a été conduite à la Permanence, puis remise en liberté.

La veuve V... avait déjà tenté, il y a deux jours, de se noyer dans le lac de la Tête-d'Or.

Il nous semble que l'administration devrait bien prendre des mesures pour faire enfermer cette malheureuse femme dans une maison de santé, d'autant plus qu'elle ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Acte de vandalisme. — Dans la nuit du 5 au 6 courant, des malfaiteurs restés inconnus se sont offerts le plaisir stupide de briser une cinquantaine de vitres des lanternes à gaz du quai de la Vitrolierie et du chemin des Culattes.

M. Jacquet, commissaire de police de la Guillotière, a ouvert une enquête.

Enfant égaré. — Hier soir, à 6 heures, M. Pierre Coutant, âgé de 22 ans, demeurant 51, quai Pierre-Scize, a conduit au poste de la mairie du V^e arrondissement, un enfant paraissant âgé de 3 ans, qu'il venait de trouver égaré dans l'allée du n° 82 du même quai.

Comme personne n'était venu le réclamer à 10 heures du soir, le petit garçon a été admis à la Charité.

Le Grand Dégât est une garantie de la bonne qualité. — Achetés vos vins de quinquina, vos huiles de foie de morue, tous vos médicaments, à la Grande pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

Union des républicains progressistes du cinquième arrondissement. — Election au conseil général, salle Morier, quai Jayr, 44 (Vaise), aujourd'hui, 9 juillet.

A 7 heures 1/2, réunion des commissions électorales et de l'administration.

A 8 heures 1/2, assemblée générale pour le choix du candidat.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

FRANCE ET RUSSIE

Vienne, 8 juillet.

La Correspondance Politique annonce que l'adhésion de l'Angleterre à l'alliance des Etats de l'Europe centrale a été causée par l'impression désagréable qu'a produite à Saint-Petersbourg la nouvelle du renouvellement de la Triple-Alliance, en déterminant dans les cercles politiques russes la crainte de voir la Triple-Alliance de plus en plus consciente de sa force se laisser aller à des actes qu'elle aurait évités auparavant; par suite, une union plus étroite de la France et de la Russie est devenue une nécessité inéluctable pour la politique russe.

D'ailleurs, on sentirait de plus en plus, à Saint-Petersbourg, le besoin de donner aux relations de la France et de la Russie une forme plus précise.

GRÈVE DES EMPLOYÉS DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

Paris, 8 juillet.

Les grévistes de la Compagnie d'Orléans ont tenu, ce soir, une réunion à l'Alcazar de la rue d'Italie.

Il y avait environ 1.800 assistants. Les délégués ont rendu compte de leurs démarches au conseil municipal et au siège de la Compagnie.

Ils ont annoncé qu'ils seraient reçus

demain par le directeur, avec les conseillers municipaux qui voudraient les accompagner.

Ils ont également annoncé que le bureau du conseil municipal consentait à servir d'arbitre entre eux et la Compagnie, sous cette réserve que la Compagnie donnerait son acceptation.

L'assemblée s'est séparée après avoir voté la continuation de la grève.

LA LOTERIE DE BESSEGES

Bessèges, 8 juillet.

Le parquet d'Alais est revenu ce matin à Bessèges pour continuer son enquête; parmi les documents saisis chez le maire, plusieurs ont trait à l'ancien syndicat des créanciers de la compagnie de Terrenoire, dont M. Manificier était président.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Antoine Minard, mouton, 58 ans, rue Sergent-Blandin, 19, f. 10 h. Pierre Tapissier, commis, 31 ans, quai Saint-Vincent, 43, f. 2 h. Etienne Emin, 30 mois, rue Tolozan, 21, f. 6 h.

Deuxième arrondissement. — Adolphe Fabre, 1 mois, rue Casimir-Périer, 16, f. 3 h. Joseph de Brunel de Bonneville, docteur-médecin, 37 ans, rue du Plat, 1, f. 8 h. Claude Ville, teinturier, 55 ans, rue Tupin, 34, f. 10 h. Elisabeth Pascal, employée, 51 ans, rue Grenette, 27, f. 2 h. Epouse Ferrand, née Moulin, sans profession, 37 ans, rue de la Charité, 68, f. 4 h. Jeanne Forestier, 1 an, cours Suchet, 56, f. 6 h. Jean Croibier, passementier, 41 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. Hubert Marlioux, employé, 37 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. Jean Riard, apprenti, 31 ans, Hôtel-Dieu, f. 5 h.

Troisième arrondissement. — Léon Mazalrat, 6 mois, rue Marignan, 10, f. 10 h. Veuve Ramponneau, née Julien, sans profession, 65 ans, rue Montessieu, 27, f. 1 h. Michel Verscheider, joaillier, 50 ans, cours de la Liberté, 15, f. 2 h. Georges Alban, 3 ans, grande rue de la Guillotière, 29, f. 4 h. Veuve Nuzillard, née Girard, épicière, 62 ans, rue Marignan, 10, f. 6 h.

Quatrième arrondissement. — Epouse Lillaz-Pelletta, née Vallon, tisseuse, 50 ans, hôpital, f. 6 h.

Cinquième arrondissement. — Joseph Piollet, 2 ans, rue du Juge-de-Paix, 24, f. 7 h. Veuve Pasquier, née Zacharie, rentière, 83 ans, église Saint-Just, f. 9 h. Louis Perrot, 14 jours, rue des Tulleries, 12, f. 3 h.

Sixième arrondissement. — Néant.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France

BOURSE DE LYON

Du 8 Juillet 1891

FONDS D'ÉTAT

3 % Français...	95 25	Crédit Lyonnais...	803 75
Aut. porteur...	95 25	Mobilier Espagnol...	130 ..
Amortissable...	105 30	B. Pays hongrois...	...
4 1/2 1883...	105 30	Banq. Esc. Paris...	...
Italie 5 0/0...	...	Banque ottomane...	...
Espagne 4 0/0...	...	Société lyonnaise...	689 87
Hongrie 4 0/0...	...	Paris-Lyon-Médit.	...
Autriche 4 0/0...	...	Andalous...	...
Russe 5 0/0 62...	...	Chemins Autrich.	636 75
— 4 0/0 67...	...	Caix d'Alger...	...
— 4 0/0 75...	...	Caix de Portugal...	...
— 5 0/0 1889...	98 20	Longford-Vindict...	...
— 4 0/0 89...	98 20	Méridionaux...	...
D. C. Ottom. S. D.	489 50	Nord de l'Espagne...	236 75
Dette égypt. un...	467 50	Portugais...	...
— Obligat. priv.	467 50	Saragosses...	...
Portugais 3 0/0...	333 ..	Canal de Suez...	...
— 5 0/0 1889...	333 ..	Canal de Panama...	...
Crédit foncier...	...	Canal interoc...	...
Crédit mobilier...	...	Société f. lyonn...	321 87

OBLIGATIONS

Ville de Lyon...	101 50	Lyon-Fourvière...	...
V. de Paris 1869...	...	Ouest-Lyonnais...	...
— 1865...	...	S. f. f. lyonn...	367 ..
— 1869...	...	Andalous 3 0/0...	367 50
— 1871...	...	Autriche-Hongr. 1 ^{re}	...
— 1875...	...	Beira-Alta 3 0/0...	...
— 1876...	...	Caix de Portugal...	370 ..
— 1886...	...	Lombard ancien...	323 ..
V. de Marseille 77...	496 ..	— nouv...	328 ..
Fonc. 1877 3 0/0...	473 50	Nord d'Espagne 5	342 ..
Com. 1879 3 0/0...	473 50	Portugais 3 0/0...	340 ..
Fonc. 1879 3 0/0...	473 50	Paris-Alger 0/0...	340 ..
Com. 1880 3 0/0...	466 ..	Gaz de Lyon...	...
Fonc. 1883 3 0/0...	467 50	Forges de l'Horme...	...
— 1885 3 0/0...	467 50	Creusot...	1680 ..
Brisants 4 0/0...	437 ..	Mines de la Loire...	160 ..
Dombes 4 1/2...	437 ..	Saint-Etienne...	880 ..
— nouv...	437 50	Saint-Etienne...	233 50
Paris-Lyon-Médit...	443 ..	Cruis-Rousse...	...
— 1866...	443 ..	O-Tramways Lyon	663 75

BOURSE DE PARIS

Du 8 Juillet 1891

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU	COURS DE CLOTURE	HAUSSE	BAISSE
COMPTANT			
3 0/0 Français...	95 10	95 15	.. 05
3 0/0 amort. ex...	95 75	95 70	.. 05
4 1/2 1883...	105 50	105 50	.. 00
3 0/0 nouveau...	93 80	93 97	.. 17

TELEGRAPHIE PRIVEE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'hui
95 15	3 0/0 Français...	95 25	95 32 1/2
94 ..	3 0/0 nouveau...	94 02 1/2	94 07 1/2
105 80	4 1/2 Fr. (1883)	105 82 1/2	105 80
91 55	5 0/0 Italien...	91 65	91 77 1/2
71 72 1/2	4 0/0 Espagne ext.	72 15	72 05
91 ..	Hongrois 4 0/0...	91 10	91 15
41 ..	Portugais...	41 60	42 15
490 ..	Russe 4 0/0 80...	490 ..	488 75
4410 ..	Dette Egypt. unif.	4460 ..	4455 ..
1250 ..	Banque de France...	1257 50	1252 50
473 75	Banq. d'Esc. Paris...	473 75	473 75
800 ..	Crédit Lyonnais...	800 ..	805 ..
571 25	Banque Ottomane...	575 ..	577 50
...	Banque Autrich.	...	...
...	Mobilier Espagnol...	...	130 ..
...	Panama...	32 50	...
...	Paris-Lyon-Médit...	640 ..	638 75
...	Autrichiens...	640 ..	638 75
...	Lombards...	236 25	235 ..
...	Saragosses...	392 50	393 75
...	Nord Espagne...	298 75	313 75
...	Méridionaux...	655 ..	653 50
2751 25	Suez...	2762 50	2780 ..
96 2/8	Consolidé...	96 1/4	96 1/4

APRÈS BOURSE

Du 8 Juillet 1891

3 0/0 français...	95 25	Douanes...	466 87
— 4/25...	0 ..	Rio Tinto...	588 75
— 4/50...	0 ..	Tharsis...	158 75
Italie...	91 77	Alpines...	195 62
Extérieure...	71 75	De Beers...	355 ..
Hongrois...	91 25	Tabacs...	357 50
Russe 1880...	97 50	Panama...	21 25
— consolidé...	93 87	Cheques Lond...	25 24
Orient...	72 50	— à vue...	...
Portugais...	42 37	— s/Bar...	...
Turc...	19 25	— Pétersb...	...
Egypte unifiée...	458 75	— Vienne...	...
— privilégiée...	455 ..	— Amst...	...
Banque Ottom...	583 75	3 0/0 frang. n...	94 07

Marché calme et ensuite ferme. L'Extérieure et le Portugal ont eu une reprise sensible. La tendance générale est satisfaisante. La lourdeur s'est maintenue sur le Rio seulement. Places étrangères calmes, sans affaires. Berlin affaibli en clôture.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 8 Juillet 1891

ACTIONS	OBLIGATIONS
Trifail...	N.-E. Hongrois...
Alpines...	Furstend...
Tharsis...	Pottendorf...
Lantiera...	Lots Turcs...
Huta-Bankowa...	Azow...
	Séle...

ON DEMANDE des Jeunes Gens, de 14 à 16 ans, pour travail facile et rétribué de suite. S'adresser à l'Echo de Lyon, rue de la République, n° 48.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 8 Juillet 1891

Nombre	SOUTES	France	Espagne	Pérou	Italie	Russie	Syrie	Boulogne	Chine	Canada	Japon	Tissot	Pons
41	Organs...	9	1	1	10	9	9	1	5	5	3	308	
28	Trames...	3	3	1	1	3	3	3	5	13	2	2972	
63	Grèges...	8	1	9	3	3	3	3	14	12	4	4051	
19	Diverses...	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
3	Robins...	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
1	Laine...	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

41	Organs...	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
28	Trames...	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
63	Grèges...	8	1	9	3	3	3	3	3	3	3	3	3
19	Diverses...	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
3	Robins...	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
1	Laine...	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Ballots conditionnés depuis le 1^{er} du mois. 1027
Ballots pesés depuis le 1^{er} du mois. 618

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

Marché faible, 185 voitures. Paille blé, 1^{re} qualité, 34 fr.; 2^e qualité, 34 fr.; 3^e qualité, 32 fr.; Paille de seigle, 40, 38 et 36; Paille d'avoine, 24, 22, 21; Foin, 54, 52, 49, 48; Luzerne, 56, 54, 52; Luzerne nouvelle, 46, 45, 43. Le tout rendu dans Paris au frais de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris par 100 bottes de 5 kil., savoir: 6 fr. pour foin et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille, fourrages en gare. On cote sur wagon, par 520 billos: foin, 1^{re} qualité, 42 à 46 fr.; 2^e qual., 37 à 41; luzerne, 38 à 41; paille de blé, 27 à 31; paille de seigle pour l'industrie, 32 à 36; paille de seigle ordinaire, 26 à 30; paille d'avoine, 20 à 22. Pour les marchandises en gare, les frais de déchargement d'octroi sont à la charge de l'acheteur.

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Lyon - Guillotière

8 Juillet 1891	
Foin, 1 ^{er} choix...	100 kil, 7 » à 8 »
— ordinaire...	» 6 » à 6 50
Luzerne, 1 ^{er} choix...	» 7 » à 8 »
— ordinaire...	» 6 » à 6 50
Paille de seigle...	3 50 à 4 »
« de froment...	3 25 à 3 50
« d'avoine...	3 50 à 4 »
Droits d'octroi non compris	

Pulvérisateur L'ECLAIR

Contre Mildiou et Maladie des Pommes de terre

VERMOREL
Constructeur breveté s. a. d. e.
VILLEFRANCHE (Rhône)
333 Premiers Prix
Or, Vermeil etc.
Gros et Petit Commerce

Solus n° 1, 40 fr. — Eclair, n° 2, 30 fr.

LA TORPILLE

Soufflante à grand travail, 28 fr.
BONREBO, soufflet, 40 fr.

PULVÉRISATEUR À TRACTION
Pulvérisateurs spéciaux pour les Arbres
Matériel viticole complet. (Demander Catalogue)

Le Gérant : R. VITROU.

Imp. WALTER et C^{ie}, rue Belle-Gordière, 14. — Lyon.

ORDRES DE BOURSE

Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris
Courtage unique

J. BLONDEL & L. GARNIER
Banquiers, 13, rue de la République, LYON
SIMONET (DIRECTEUR)

Si vous avez un repas, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

A L'OCCASION DES
Fêtes du Concours de Tir
ON DEMANDE
Au magasin des
PETITS DOCKS DU COMMERCE
12, Rue Confort, LYON
DES
Vendeurs pour le Plan de Lyon

ROB DEPURATIF SANS RIVAL

AU DAPHNÉ MEZEREUM

Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment antisyphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

CAPITAUX offerts

sur hypothèques.
S'adresser à M^e Papillon,
notaire au Bois-d'Oingt.

JULES BONNARIC

DENTISTE

Rue Centrale, à Lyon

Suprême
APERITIF
CHABRY

ALCOOL DE MENTHE
DES ALPES

Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELÉZAIVE, distillateur. Se trouve dans toutes les épiceries.

ALCOOL DE MENTHE
DES ALPES

Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELÉZAIVE, distillateur. Se trouve dans toutes les épiceries.

ALCOOL DE MENTHE
DES ALPES

Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELÉZAIVE, distillateur. Se trouve dans toutes les épiceries.

ALCOOL DE MENTHE
DES ALPES

Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELÉZAIVE, distillateur. Se trouve dans toutes les épiceries.

ALCOOL DE MENTHE
DES ALPES

Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELÉZAIVE, distillateur. Se trouve dans toutes les épiceries.

ALCOOL DE MENTHE
DES ALPES

Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELÉZAIVE, distillateur. Se trouve dans toutes les épiceries.

ALCOOL DE MENTHE
DES ALPES

Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELÉZAIVE, distillateur. Se trouve dans toutes les épiceries.

CONCERTS BELLECOUR

(KIOSQUE DE BELLECOUR)

Tous les Soirs, à huit heures

GRAND CONCERT

PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE

Sous la Direction d'Alexandre LUIGINI

LE MARDI & LE VENDREDI

GRANDE FÊTE ARTISTIQUE

SOLISTES:

MM. FORESTIER	MM. MAZIER	MM. A. BEDETTI	MM. LESPINASSE
JOUET	GORRON	U. BEDETTI	TAMBURINI
RITTER	TERRAIRE	P. BEDETTI	

BAINS DE LA

Rue Constantine, 20, Lyon

Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confortable dans le service.

LOUIS REVERDY Ex-Pédicure des Bains de la rue Grôlée

Mesdames!!

Pour dessiner vos mouchoirs de poche demandez vos initiales

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, rue Confort, Lyon

Avec ces lettres on peut imprimer sur l'étoffe d'une façon irréprochable. Une personne non habituée peut facilement dessiner une douzaine de mouchoirs en trois ou quatre minutes.

Prix de la lettre 15 centimes

Pour les demandes par correspondance, ajouter 0,05 cent. pour le port.

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & C^{IE}

Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la

DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE

CHANTIERS ET ENTREPOTS

Place de l'Abondance, rues Duguesclin, Boileau, du Pensionnat

Lieu dit : PRÈS DE LA VOGUE (Guillotière).

Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de bois de charpente, débité ou non, au gré du client. Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non au gré de l'acheteur.

Vaste choix de portes, fenêtres, boiseries, parquets, tuiles, briques, ferrures, etc., le tout en très bon état de service.

A vendre en bloc: Immeubles de construction moderne en excellent état, pouvant être rebâti sur les mêmes plans, sur d'autres terrains.

Pour tous renseignements, s'adresser sur nos Chantiers ou dans nos Bureaux

45, Rue Ferrandière, 45

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 9 Juillet (15)

LA MAISON DU BARBIER

PAR

LUDOVIC JOHANNE

Or, Phœbus, lui aussi, allait à Auch. Carindol le savait depuis son départ de Paris.

N'y avait-il pas là une coïncidence lumineuse?

Une femme qui déguise son sexe sous des vêtements d'homme ne peut guère obéir qu'à des préoccupations amoureuses. C'est du moins la supposition vraisemblable.

Dans l'hypothèse d'une intrigue d'amour, Phœbus, beau garçon, officier de la garde, devait être tout naturellement en jeu.

L'inconnue devait être la maîtresse du lieutenant.

Cette découverte s'alliait à merveille avec la mission dont Carindol était chargé. Elle la facilitait et la justifiait tout à la fois. L'espion de Fouché pouvait tirer un excellent parti de cette situation nouvelle. Rien ne devait être plus facile que de discréditer Phœbus